



## contrat de 35h , horaire 39h et ni payés ni rtt

Par **Michael12**, le **25/03/2013** à **19:28**

Bonjour je suis salarié dans une entreprise depuis 3 ans (non-cadre) avec un contrat de 35 h .Hors, j'en ai toujours fait 39h/semaine ni payés et pas de rtt visible sur ma fiche de paie. Aujourd'hui l'entreprise va mal et je sens le licenciement. Que puis-je faire ? est-ce légale toutes ces heures et aucun rtt? Merci d'avance pour vos reponses. Michael

Par **P.M.**, le **25/03/2013** à **19:51**

Bonjour,

Il n'est pas question de Réduction du Temps de Travail mais de paiement d'heures supplémentaires que vous pourriez réclamer rétroactivement si vous avez la preuve qu'elles ont été effectuées...

Par **Michael12**, le **25/03/2013** à **20:36**

Merci pour votre reponse. Oui j'ai des milliers de mails prouvant ma presence au bureau allant jusqu'a 12h par jour parfois. Je ne disait rien dans l'espoir de progresser hierarchiquement...